

# PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE BRUMATH

## Plan des servitudes d'utilité publique n° 1/2 Echelle 1/5000

23/01/2012 Approbation  
07/05/2013 Mise à jour n° 1  
25/01/2016 Modification simplifiée n° 1  
05/09/2016 Modification simplifiée n° 2  
30/11/2016 Mise à jour n° 2

Mise à jour n° 3  
Vu pour être annexé à l'arrêté de ce jour

A Haguenau  
Le 22 novembre 2017

Le Vice-Président,  
Jean-Lucien NETZER

Limite communale

### SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

#### AC1 Monument historique :

-  Périmètre du champ de visibilité d'un monument historique inscrit ou classé
-  Monument inscrit
-  Réserve archéologique : parcelles des nécropoles

#### AS1 Captages d'eau potable :

-  Périmètre de protection immédiat
-  Périmètre de protection rapproché
-  Périmètre de protection éloigné
-  I4 Ligne électrique HT

#### PM1 Plan de protection des risques naturels :

- PPRI de la Zorn et du Landgraben :
-  Zone 1 à préserver (zone orange)
  -  Zone 2 constructible sous condition (zone jaune)

#### I3 Canalisation de transport de gaz

-  PT2 Zone spéciale et zone secondaire de dégagement
-  PT3 Lignes et installations de télécommunication

#### T1 Chemin de fer

T7 - Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement  
Servitude s'appliquant sur l'ensemble de cette commune

